

Etude et Analyse des facteurs anthropiques dans la dégradation du patrimoine funéraire en Afrique du Nord

دراسة وتحليل العوامل البشرية المتسببة في تلف التراث الجنائزي في شمال إفريقيا

د. مريم صغيري بن جاب الله

باريس نانتيير ، فرنسا

Myriamseghiri39@gmail.com

تاريخ الاستقبال: 2019 / 10 / 10 تاريخ القبول: 2019 / 11 / 15 تاريخ النشر: 2019 / 12 / 15

Résumé :

Cette recherche met la lumière sur le comportement farouche volontaire et involontaire de l'homme sur les monuments funéraires en Afrique du Nord la préhistoire au monde antique. Ce patrimoine est caractérisé par sa fragilité, dont il a vécu des milliers d'années enseveli, abandonné et sans entretien, menacé par la ruine. quels sont les facteurs anthropiques qui menacent les monuments funéraires ?

Pour se faire, nous nous sommes proposé d'exposer les menaces liées à l'homme et leur influence sur les monuments, ainsi qu'à la transformation générale du milieu de vie due aux mutations socio-économiques. Cette approche nous permet de parvenir à un degré de connaissance et de conscience sur le comportement, l'ignorance et la négligence de ces biens patrimoniaux par nos responsables du secteur de la culture et les citoyens.

Mots clés : Monument funéraire, facteurs anthropiques, Afrique du Nord, Menaces.

ملخص الدراسة

يلقي هذا البحث الضوء على سلوك الانسان السيء الارادي ولا ارادي على الاثار الجنائزية في شمال افريقيا من فترة ما قبل التاريخ الى العالم القديم ويتسم هذا التراث بهشاشته اين تعرض للدفن ، الهجر ، غياب الصيانة ، تهديد بالخراب ما هي العوامل البشرية التي تهدد الاثار الجنائزية وبغية القيام بذلك اقترحنا عرض التهديدات المتصلة بالإنسان وتأثيرها على الاثار فضلا عن التحول العام للبيئة المعيشية نتيجة للتغيرات الاجتماعية-الاقتصادية و تتيح لنا هذه المنهجية ان نحقق مستوى من المعرفة والوعي بسلوك قادة قطاعنا وتجاهلهم واهمالهم لهذه الاصول التراثية .

- الكلمات المفتاحية: شمال افريقيا، العوامل البشرية، الاثار الجنائزية، التهديدات المتصلة بالإنسان.

Introduction :

Le patrimoine archéologique funéraire constitue une preuve matérielle d'une période historique révélant les différents modes de vie, les régimes économiques et sociaux, les techniques et les savoir-faire des populations antérieures. Ainsi que d'autres fins qui contribueront, après des recherches et des investigations minutieuses à enrichir les connaissances de l'humanité sur son passé. En effet, ces lieux sacrés comprennent les lieux de sépulture, les nécropoles, les lieux de rassemblement traditionnels et d'autres sites qui revêtent une valeur spirituelle pour une collectivité (Hafsi F Z. 2012).

L'Algérie, par sa situation stratégique a constitué le passage de différentes civilisations, composé d'un vaste territoire riche de sites et monuments se datant de la période préhistorique, notamment ceux qui se trouvent dans un milieu archéologique sacrés et funéraire. Cette richesse est interprétée par les vestiges innombrables de nécropoles, de tombes, de Dolmens, de cromlechs, de mausolées... répartis sur tout le territoire.

En l'occurrence, ce patrimoine est caractérisé par sa fragilité, les sites et les monuments ont vécu des milliers d'années ensevelis, abandonnés et sans entretien, ils sont menacés et les facteurs de dégradation sont variés et complexes. C'est dans cette approche, nous posons notre problématique formée sous le questionnement suivant : **Quels sont les facteurs anthropiques qui menacent la dégradation et la disparition du patrimoine archéologique funéraire en Afrique du Nord? Et Quel est le rôle de l'homme ?**

Pour se faire, il est indispensable de se positionner tout d'abord, dans un cadre théorique, une connaissance plus profonde des notions de base liées aux monuments funéraires autochtones. Ensuite, nous nous sommes proposé d'exposer les menaces liées à l'homme et à la transformation générale du milieu de vie due aux mutations socio-économiques et aux phénomènes de masse propre à notre époque.

Cette approche nous permet de parvenir à un degré de connaissance et de conscience sur le comportement farouche volontaire et involontaire de

l'être humain, et sur l'ignorance et la négligence de ces biens patrimoniaux par nos responsables du secteur de la culture et les citoyens.

I- Les monuments funéraires:

Les monuments funéraires demeurent le témoignage vivant des traditions ancestrales et le passage de plusieurs civilisations, ils sont chargés d'un message spirituel du passé. En effet, les monuments funéraires ne sont pas des constructions physiquement remarquables, mais aussi un processus conceptuel qu'on divulgue à travers un dialecte intemporel "un dialogue entre les sens et la mémoire, individuelle soit-elle ou collective".

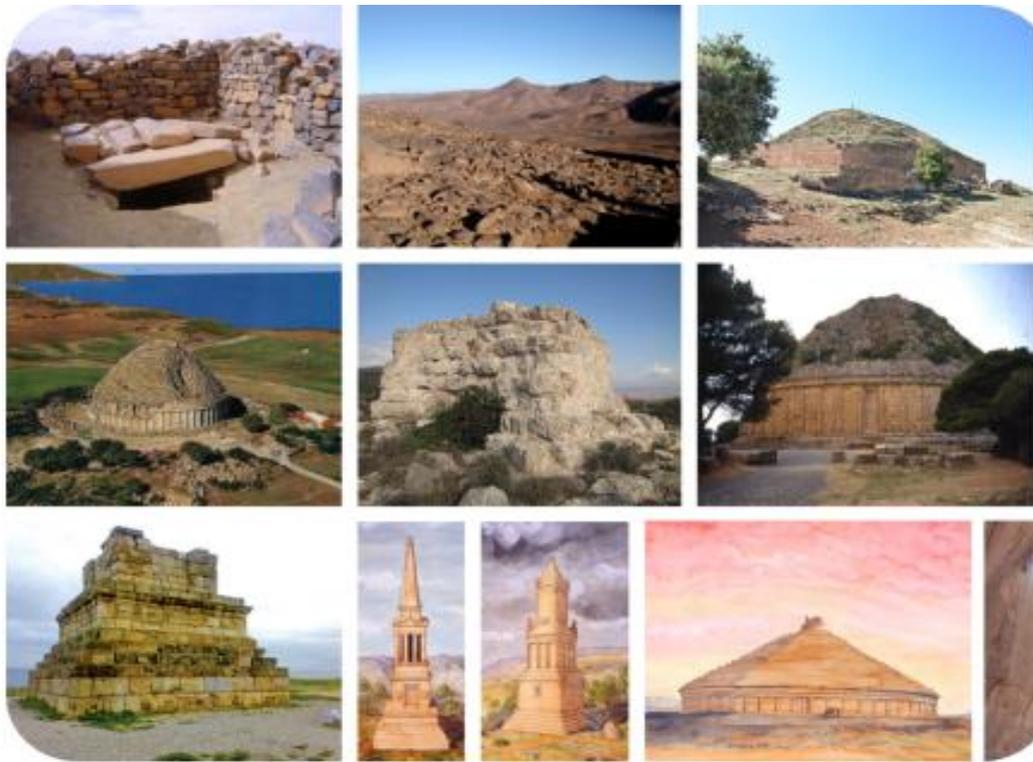


photo 1: monuments funéraires en Afrique du Nord
Source: Traitement d'Auteure sur plusieurs sources 2018

II- Facteurs anthropiques de la dégradation du patrimoine funéraire :

La multiplication des menaces résulte essentiellement d'un double phénomène, d'une part, les facteurs dits classiques, comme l'action du temps, de la nature ou de l'homme. D'autre part, la transformation générale du milieu de vie due aux mutations socio-économique et aux phénomènes de masse propre à notre époque.

II - 1 Le pillage et trafic illicite des objets archéologiques:

Le pillage est défini comme " *l'acte de fouiller de manière illégale un site archéologique, ou considéré comme tel. Le pillage induit une détérioration voir une destruction des sites archéologiques, et des données y résultant*" (Bulletin n°01 - 2008).

"*Le pillage est classé au deuxième rang des trafics mondiaux après la drogue, a affirmé à l'APS une spécialiste de l'archéologie*"(Algérie, 360°). Le vol et le pillage sont le principal risque encouru par le patrimoine archéologique.

Ce phénomène se manifeste généralement dans les pays en voie de développement ou les communautés rurales ou périurbaines pauvres; les sites et les monuments sont considérés comme source économique. En effet Il existe un grand réseau qui s'effectue entre pays source (la Grèce, l'Irak, les pays d'Amérique latine) et pays receveurs (la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne). Ces actes de pillage sont guidés par des receleurs et vendeurs professionnels.

Afin d'arrêter et d'interdire cette activité frauduleuse, des textes et des lois internationaux ont été établis, en exposant les auteurs de cet acte à des infractions juridiques variant entre emprisonnement et amendement.

L'UNESCO a mis en place deux instruments normatifs : une recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels (1964) ainsi qu'une convention agissant dans le même contexte conclue en 1970.



photo 2 : Empilement de pierre facilitant l'infiltration d'eau
Source : Rassoul H 2012

II - 2 Le vandalisme:

Le vandalisme, est " tout acte de destruction ou de dégradation gratuite visant des biens publics ou privés. Le vandalisme vise le plus souvent des édifices et biens mobiliers, des sites naturels, des documents ou œuvres artistiques et en particuliers tout ce qui constitue l'identité d'une culture, son patrimoine"

Le concept du vandalisme renvoie à "la tendance à détruire, à détériorer par ignorance ou malveillance des œuvres d'art" (Robert P). Les sites archéologiques ont subi des actions destructrices à travers l'histoire aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Le vandalisme prend différentes formes: graffitis, l'utilisation des sites et des monuments comme source de matériaux de construction, ou comme enclos pour les animaux.

Plusieurs raisons poussent l'homme à détruire le patrimoine archéologique, l'ignorance, la pauvreté, la méconnaissance et le manque

d'intérêt à l'égard des objets patrimoniaux. Faut aussi noter le racisme envers les minorités ethniques et religieuses et l'intolérance entre différentes cultures. L'UNESCO, face à ces désastres (en 2001, en Afghanistan, les Bouddhas de Bamiyan ont été détruit par les Taliban a adopté en 2003 une déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturelle. Elle s'agit d'une reconnaissance de l'importance de la protection du patrimoine culturel et réaffirme sa détermination de lutter contre la destruction intentionnelle de ce patrimoine sous toutes ses formes, afin qu'il puisse être transmis aux générations futures.



parement extérieur contient une ouverture réalisée par une équipe de chercheurs étrangers, faussant la logique architecturale du monument.

photo 3 : Djeddar qui contient une ouverture

Source: Rassoul H, 2012



photo4: Action du vandalisme : sculpteur sculpte les arbres du site

Photo 5: vandalisme : enfant arrache les pierres des vestiges et les pierres loin.

Source : Izza, Guiri F 2011

II - 3 Le tourisme de masse:

Les effets sur le tourisme culturel géré avec succès sont très positifs, en termes de dynamisme économique, diversification des activités et de créations d'emplois. Jena Marie Breton estime que "Les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en terme d'emplois induits ou de développement économique local" (Breton J 2005). Un tourisme culturel peut saisir l'attrait des sites archéologiques, ils peuvent être positifs en terme de saisir l'attrait du patrimoine archéologique.

Ces vingt dernières années, le tourisme culturel connaît une expansion exceptionnelle. Des sites et monuments sont si populaires et trop visités, que leur intégrité est menacée par la masse de visiteurs, qui sont inconscients des incidences dangereuses de leur présence sur la conservation du site. Nous citons à titre d'exemple les tombeaux égyptiens situés dans la vallée des rois, en Egypte, les tombeaux de Toutankhamon, de la reine Néfertiti et de Sétii, les sculptures et les peintures murales de ces tombeaux ont été gravement

atteintes à cause de la vapeur résultant de la respiration des milliers de touristes qui y pénètrent chaque jour, ce qui a amené les autorités à définir un nombre limité de visiteur ou d'envisager carrément leurs fermetures aux touristes.

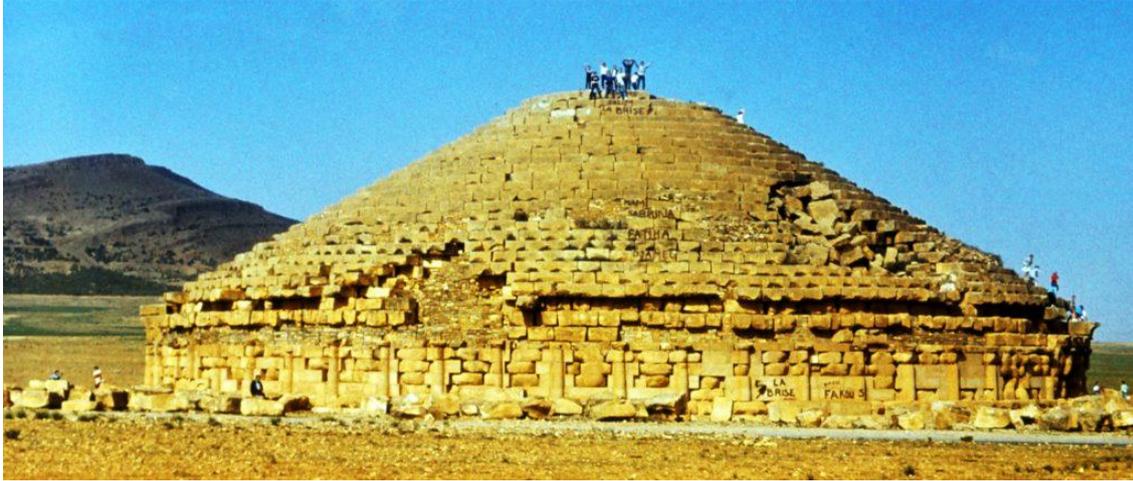


photo 6 : des enfants sur le tombeau
Source : Amis du Medracen

Afin de préserver et conserver le patrimoine archéologique et satisfaire les visiteurs, un certain équilibre a été trouvé, il s'agit des mesures nécessaires pour assurer la protection efficace du site. On commence d'abord par des informations et des explications adaptées, ensuite on essaye de gérer le flux des visiteurs.

II - 4 Les guerres:

Aujourd'hui nous nous battons dans un pays qui a largement contribué à notre patrimoine culturel, un pays riche en monuments ..., mais si nous devons choisir entre détruire un monument célèbre et sacrifier nos propres hommes, alors la vie compte infiniment plus et les édifices doivent être détruits" (Brodie N 2007).

Les conflits armés et les guerres ont un impact direct sur le patrimoine culturel, comme le montrent beaucoup d'exemples ces dernières années, un

très grand nombre de pays dans le monde a connu des destructions militaires, causant des pertes et des dommages innombrables (Bombardement de l'Irak par les forces américaines en 2003).

Les mutilations et les destructions engendrées par les guerres ont suscité l'adoption par l'UNESCO, en 1954, de la Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé. Elle engage les états partis à cette convention d'introduire dès le temps de paix les instructions et les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine culturel contre d'éventuels conflits armés.



photo 7 : Site archéologique de Sabratha- Mausolée
Source : UNESCO

II - 5 L'urbanisation:

Les villes du monde vivent actuellement une ère d'urbanisation galopante incitée par un accroissement démographique et économique sans précédent, avec une consommation dévastatrice du territoire et des terrains urbanisables.

Le patrimoine archéologique est menacé par les projets de développement et d'urbanisation, suite aux travaux d'aménagement et d'édification d'infrastructure, afin d'améliorer la vie quotidienne des populations. Nous citons à titre d'exemple les routes, les installations électriques, les réseaux téléphoniques... Ces travaux peuvent endommager de façon irréversible le patrimoine archéologique enfoui et qui n'est pas encore protégé.

II - 6 La pollution atmosphérique:

Elle se traduit par la présence dans l'air d "*une ou plusieurs substances ou particules à des concentrations et durant des temps suffisants pour créer un effet toxique ou écotoxique*". La pollution atmosphérique a été observée depuis l'ère industrielle, mais en la mentionnant pour la première fois lors de la conférence Européenne des ministres responsables du patrimoine architectural, qui s'est tenue à Grenade en 1985.

Cette altération de l'atmosphère est le résultat direct des activités industrielles, des concentrations urbaines, des trafics de véhicules et des installations thermiques, ...etc.

Selon Clifford Price (1989) cité par Bernard M. Feildendans in conservation of historic building 2003; les gaz polluants contenus dans l'air peuvent nuire et trouver leur chemin vers les matériaux présents dans les sites archéologiques à travers deux modalités (Hafsi F Z 2012) :

- ♣ La dissolution dans l'eau de pluie ce qui donne naissance aux pluies acides.
- ♣ Les réactions directes engendrées suite au contact établi entre ces gaz et la structure du monument.



photo 8: Déjections de chauves-souris sur le plafond du couloir d'accès aux chambres sépulcrales. Djeddars

Source: Rassoul H, 2012

II - 7 Les conflits :

L'homme peut aller jusqu'à la destruction des monuments funéraires, à cause de ses intérêts matériels ou idéologiques. Nous citons à titre d'exemple le bombardement du tombeau de la Chrétienne par le Day d'Alger à la recherche d'un trésor enfoui dans le monument et la tentative de renversement du Medracen pour les mêmes raisons.

Avec l'avènement de l'Islam, un rejet des monuments funéraires préislamiques, dites des Djouhala, s'est traduit sur le terrain par de nouveaux modes d'inhumation, réinvestissement des sites funéraires par leur destruction et/ou la construction de mausolées musulmans sur l'emplacement des tombes antérieures ou à proximité de ces dernières abimant de ce fait l'environnement original de ces témoins plusieurs fois millénaires (Rassoul H 2012).



photo 9: Mausolée Royal de la Maurétanie

Source : <http://www.babzman.com/monuments-funeraires->

II - 8 L'indifférence :

Les monuments funéraires antiques se voient abandonnés provoquant ainsi leur détérioration. l'Etat est quasiment absent en termes d'opérations de sauvegarde voir de politiques de mise en valeur de ces vestiges, qui attirent de plus en plus les convoitises des étrangers soit à des fins scientifiques soit pour le tourisme culturel.

Le maigre arsenal juridique dont l'Etat s'est doté corrobore cet état de fait. Le parti pris de l'Etat pour la production architecturale musulmane, restauration du Mausolée de Sidi El Houari à Oran, Sidi Abderrahmane à Alger et bien d'autres et l'absence de telles opérations pour d'autres monuments comme le Medracen et les Djeddars. L'Etat est indifférent vis-à-vis de l'architecture funéraire préislamique en générale.



photo 10 : Un Djeddar quasiment en ruine sous l'œil indifférent des autorités.

Source: Rassoul H, 2012

II - 9 Les restaurations inadaptées :

Les méthodes de restaurations inadaptées et les interventions inadéquates qui sont menés par les spécialistes, peuvent provoquer des désastres, comme le cas du Tombeau royal numide Medracen".



photo 11 : travaux de restauration inadaptés sur le tombeau

Source : ICOMOS



photo 12 : restauration inadéquate
Source : Auteure Aout 2018

II - 10 Rayures et graffitis:

L'homme peut provoquer une altération superficielle au niveau des monuments résultant d'une incision, rayure, peinture ou matériau assimilé. Les graffitis sont généralement le résultat d'un acte de vandalisme.



photo 13: Graffiti
Source : ICOMOS

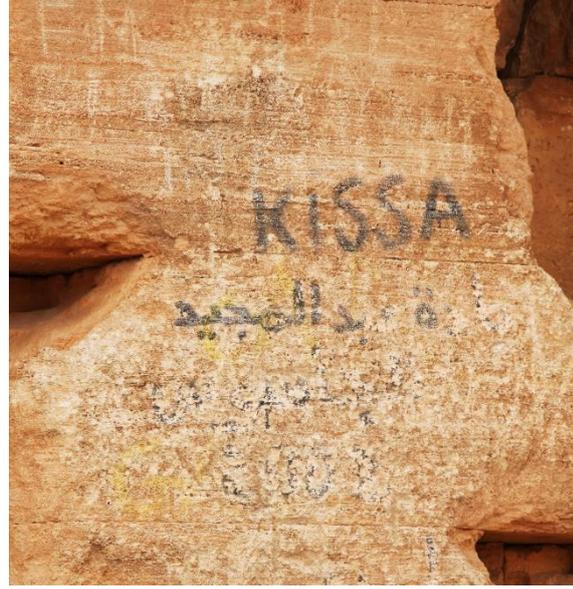


photo 14 : incision
Source : auteure 2018

Conclusion :

Nous constatons que les altérations auxquelles sont confrontées les sites et monuments sont multidimensionnelles. Elles peuvent être naturelles ou artificielles, mais le facteur de la négligence et l'abondance reste le plus aggravant de l'état de dégradation de cette catégorie patrimoniale.

L'état de dégradation et d'abandon de ce patrimoine est un facteur aggravant qui rend la lecture architecturale de ces constructions funéraires, sans prise en compte des transformations naturelles ou artificielles qu'elles ont subies, subjective et surtout erronée.

Références bibliographiques :

Ouvrage :

BRETON JP (2009). Patrimoine culturel et touristique alternatif: Afrique, Amériques, Caraïbe, Europe. KARTHALA Editions.

Thèse :

COISSARD P (2007). La protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé: enjeux et limites du cadre international. (Mémoire de fin d'études, université Lyon 2)

HAFSI F.Z (2012). Pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire. Exemple d'étude : la wilaya de Souk Ahras, (Thèse de magistère. Université Constantine 3, faculté d'architecture et d'urbanisme : 2012).

RASSOUL H (2012). Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril (Thèse de magistère, Université de Tizi Ouzou)

SEGHIRI BENDJABALLAH M (2018). Les monuments funéraires en Afrique du Nord ; étude et la mise en valeur du mausolée royal numide Medracen, (thèse de doctorat Université de paris Nanterre).

ROBERT Paul, dictionnaire de la langue française. 1985

Liens électroniques :

Algérie, 360°, " Pillage du patrimoine archéologique". (En ligne)

<http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Vandalisme/fr-fr/>

<http://portal.unesco.org/fr/ev.php>

<http://www.cyberpresse.ca/voyage/top-10/200911/23/01-924285-dix-endoits-menaces-par-le-tourisme-demasse.php>